

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2253

11 septembre 2012

SOMMAIRE

Aabar Block S.à r.l.	108103	C.R. Entreprises S.A.	108112
Bascharage Invest s.à r.l.	108098	Custom Auto Craft S.à r.l.	108142
Brambachlux S.à r.l.	108100	CVI CVF II Lux Holdings S.à r.l.	108108
Brise International S.à r.l.	108102	Daumont Development S.A.	108144
Brookbylux S.à r.l.	108108	Davisol Finance SPF S.A.	108143
Buildco Warsaw S.A.	108110	DB Real Estate Iberian Value Added I, S.A., SICAR	108130
Buyse & Partners Investment Fund	108110	Dexia Carbon Fund Managers S.A.	108143
Cabexco Group S.A.	108129	Duchess III CDO S.A.	108110
Cabexco Group S.A.	108129	D-VB Finapa S.A., SPF	108143
Camilla S.à r.l.	108130	Edmund Frette S.à r.l.	108119
Camilla S.à r.l.	108130	Eginter S.à r.l.	108131
Carins S.A.	108102	ERPELDING & HENX Architectes, S.à r.l.	108131
Carnin S.A.	108113	Fiduciaire Cabexco s.à r.l.	108099
CDCL S.A.	108130	Infomail S.A.	108142
C D I S.A.	108111	Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l. ...	108126
CE 127 S.A.	108131	Luxembourgeoise d'Interventions S.A. ..	108135
CENSI Holding A S.à r.l.	108131	Maisons des Pêcheurs S. à r. l.	108108
Cerberus Capital Private Equity S.A. ...	108126	MBERP II (Luxembourg) 1 S.à r.l.	108135
Cobelfret Luxembourg S.A.	108132	Ockham Sicav	108113
Coboulux	108132	Pomeas S.A.	108119
Compagnie Francilienne d'Investissements S.A.	108134	RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	108098
Compagnie Générale de Schengen S.A.	108142	Rue de la Mer S.à r.l.	108133
Compagnie Générale de Schengen S.A.	108141	Sanacomp S. à r.l.	108102
Constructio SA	108142	SCI Lamage	108107
C&P Di Cedrone e Pellegrini S.C.A.	108112	Société Civile Immobilière Immo-Manage- ment	108144
CPP Investment Board Odin Holdings, S.à r.l.	108119	Texxon Oil & Gas AG	108120
Credit Expert s.à r.l.	108112	Winslim S.à r.l.	108113
		ZT General Partner S.à r.l.	108100

RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 131.924,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 163.068.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées le 9 août 2012

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur David McWilliams, dont l'adresse professionnelle est située à 10, Allée des Poiriers, L-2360 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 9 août 2012 et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Roland Frising, Gérant de Classe A;
- Catherine Teresa Louis Thrower, Gérant de Classe A;
- Ernest Cravatte, Gérant de Classe A;
- Bernhard Ludwig Müller, Gérant de Classe A;
- David McWilliams, Gérant de Classe A;
- Mark Clatworthy, Gérant de Classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012104058/22.

(120141929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Bascharage Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.710.

—
L'an deux mil douze, le trois août.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Madame Véronique GILSON-BARATON, clerc de notaire, demeurant à Garnich,

Agissant en sa qualité de mandataire de:

La société id est s.à r.l., avec siège à L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 165.274,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 151 du 19 janvier 2012,

Représentée par son gérant unique: Monsieur Paolo CREA, expert-comptable, né à Thionville (France), le 18 janvier 1968, demeurant F-57970 Yutz, 4, rue de Verdun,

et

La société CANOM CONSEILS s.à r.l., avec siège à L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 28 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2787 du 19 novembre 2008, immatriculée au RCSL sous le numéro B 142.838,

Représentée par son gérant unique: Monsieur Olivier MURRU, expert-comptable, né à Arlon (B) le 29 juin 1971, demeurant à B-6790 Aubange, 42, rue de Longwy,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et la comparante, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera formalisée.

Après avoir établi que ses mandantes possèdent ensemble toutes les mille (1.000) parts de la société à responsabilité limitée BASCHARAGE INVEST s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 165.710,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 343 du 8 février 2012,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

la comparante s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et elle a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

La première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée en conséquence comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et résidence, ladite comparante a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiée au moyen de sa carte d'identité.

Signé: V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 6 août 2012. Relation: CAP/2012/3073. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103707/46.

(120142011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Fiduciaire Cabexco s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.890.

L'an deux mil douze, le trois août.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Madame Véronique GILSON-BARATON, clerc de notaire, demeurant à Garnich,

Agissant en sa qualité de mandataire de:

1. Madame Bernadette REUTER-WAGNER, expert-comptable, née à Hompre (B) le 19 mars 1959, demeurant à L-8035 Strassen, 12, Cité Pescher,

2. Monsieur Paolo CREA, expert-comptable, né à Thionville (F) le 18 janvier 1968, demeurant à F-57970 Yutz, 4, rue de Verdun,

3. Monsieur Olivier MURRU, expert-comptable, né à Arlon (B) le 29 juin 1971, demeurant à B-6790 Aubange, 42, rue de Longwy,

agissant tant en leur nom personnel qu'en en leur qualité d'administrateurs de

4. la société CABEXCO GROUP S.A., société anonyme avec siège à Windhof, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1826 du 24 juillet 2008, Inscrite au RCSL sous le numéro B 139.876,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et la comparante, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera formalisée.

Après avoir établi que ses mandants possèdent ensemble toutes les six cents (600) parts de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE CABEXCO s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 139.890,

Née de la scission de la Fiduciaire F.R.H. s.à r.l. aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1846 du 26 juillet 2008,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 27 mai 2009, publiée au Mémorial C numéro 1216 du 24 juin 2009,

la comparante s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et elle a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

La première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée en conséquence comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ladite comparante a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiée au moyen de sa carte d'identité.

Signé: V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 9 août 2012. Relation: CAP/2012/3116. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103828/45.

(120142041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Brambachlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.270.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul

Mandataire

Référence de publication: 2012103724/11.

(120142274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

ZT General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.290.

In the year two thousand and twelve, on the first day of August.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PFCE Poland III S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 162.262, hereby represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 23, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ZT General Partner S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, incorporated by deed of the undersigned notary on July 13, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2092 of September 8, 2011 and modified by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg acting in replacement of the undersigned notary on November 29, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 157 of January 19, 2012.

The capital of the company is fixed at forty-three thousand euro (43.000,- EUR) represented by forty-three (43) shares, with a nominal value of one thousand euro (1.000,- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of twenty-one thousand euro (21.000,- EUR), so as to raise it from its present amount of forty-three thousand euro (43.000,- EUR) to sixty-four thousand euro (64.000,- EUR), by issuing twenty-one (21) new shares with a par value of one thousand euro (1.000,- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the twenty-one (21) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand (1.000,- EUR), so that the amount of twenty-one thousand euro (21.000,- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at sixty-four thousand euro (64.000,- EUR) represented by sixty-four (64) shares of a par value of one thousand euro (1.000,- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

PFCE Poland III S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 162.262, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 23 juillet 2012 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 157 du 19 janvier 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ZT General Partner S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2092 du 8 septembre 2011 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, agissant en remplacement du notaire instrumentaire en date du 29 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 157 du 19 janvier 2012.

Le capital social de la société est fixé à quarante-trois mille euros (43.000.- EUR) représenté par quarante-trois (43) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de vingt et un mille euros (21.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quarante-trois mille euros (43.000.- EUR) à soixante-quatre mille euros (64.000.- EUR), par l'émission de vingt et une (21) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les vingt et une (21) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de vingt et un mille euros (21.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-quatre mille euros (64.000.- EUR) représenté par soixante-quatre (64) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 août 2012. LAC/2012/37558. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012104775/97.

(120142490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Carins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 37.186.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103745/9.

(120142220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Brise International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.703.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 05 février 2009, publié au Mémorial C numéro 529 du 11 mars 2009

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103726/12.

(120142113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Sanacomp S. à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 130.125.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

In der ausserordentlichen Generalversammlung der Sanacomp S.à r.l. am 3. August 2012 wurde folgendes beschlossen:
Die Gesellschafter schließen die Liquidation ab und stellen fest, dass die Gesellschaft "Sanacomp S.à r.l." endgültig aufgelöst ist.

Der alleinige Gesellschafter bestimmt schließlich, dass alle Bücher, Register und Dokumente, die die Gesellschaft betreffen, für eine Dauer von mindestens fünf (5) Jahren am Firmensitz der Gesellschaft in 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg aufbewahrt werden.

Der alleinige Gesellschafter übernimmt persönlich alle Schulden der Gesellschaft, erklärt jedoch genügend Provision zur Deckung dieser Schulden zu haben.

Luxembourg, den 10. August 2012.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2012104074/22.

(120142415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Aabar Block S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.765.

In the year two thousand and twelve, on the second day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Aabar Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 157.199,

hereinafter referred to as the "Sole Shareholder",

here represented by Ms. Andreea Antonescu, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 31 July 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Sole Shareholder owns 100% of the share capital of Aabar Block S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 155.765, incorporated under the name of "Luxco 127 S.à r.l." by deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 28 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2395 of 8 November 2010, page 114940 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 14 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 12 mars 2011, number 474, page 22706.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

a. Approval of the resignation of Mr. Khadem Al Qubaisi, as class A manager and discharge for the exercise of his mandate;

b. Redesignation and appointment of Mr. Wim Rits Mr. and Ivo Hemelraad as class A managers of the Company;

c. Redesignation and appointment of Mr. Mohamed Badawy Al-Husseiny, as class B manager of the Company;

d. Appointment of Mr. Alex Iapichino, born on 30 June 1970 in Columbus, United States of America, residing professionally at Ministry of Energy Building, 12th Floor, Corniche Road, Abu Dhabi, United Arab Emirates, as new manager of the Company, as class B manager;

e. Appointment of Mr. Malcolm McKinnon, born on 13 July 1974 in Sudbury, Canada, residing professionally at Sheikh Zayed the 1st Street, P.O Box 7528, Abu Dhabi, United Arab Emirates, as new manager of the Company, as class B manager;

f. Appointment of Mrs. Barbara Neuerburg, born on 18 May 1979 in Krumbach, Germany, residing professionally at 15, Edward Steichen Street, L-2540 Luxembourg, as new manager of the Company, as class A manager;

g. Amendment of Article 7 of the articles of association of the Company as follows:

- Deletion of the current second Paragraph;

- Restatement of the current fourth Paragraph which will henceforth read as follows:

"In case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. In such event, each manager shall be either a class A manager or a class B manager. Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. Where conference call or video conference is used as means of communication, it should be initiated and chaired from Luxembourg."

- Restatement of the current seventh Paragraph which will henceforth read as follows:

"The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented."

- Restatement of the current eighth Paragraph which will henceforth read as follows:

"Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company, present or represented."

h. Full restatement of Article 8.2. of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 8.2.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, but the joint signature of one (1) class A manager and of one (1) class B manager for matters exceeding five thousand euros (EUR 5,000) and by the joint signature of two (2) class A managers or one (1) class A manager and one (1) class B manager for matters not exceeding five thousand euros (EUR 5,000).

The board of managers may delegate part of its power for specific tasks to one or several ad hoc agents (either member of the board of managers or not) and may revoke such appointments at any time.”

i. Miscellaneous.

III. All the shares (parts sociales) in circulation being represented at the present general meeting of shareholders and the Sole Shareholder having waived its right to receive convening notice as required by article 11 of the Articles of Association, the Sole Shareholder can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

1. First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the resignation of Mr. Khadem Al Qubaisi, as class A manager and to grant him discharge for the exercise of his mandate.

2. Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to re designate and appoint:

- Mr. Wim Rits and Mr. Ivo Hemelraad as class A managers of the Company;
- Mr. Mohamed Badawy Al-Husseiny, as class B manager of the Company;
- Mr. Alex Iapichino, born on 30 June 1970 in Columbus, United States of America, residing professionally at Ministry of Energy Building, 12th Floor, Corniche Road, Abu Dhabi, United Arab Emirates, as new manager of the Company, as class B Manager;
- Mr. Malcolm McKinnon, born on 13 July 1974 in Sudbury, Canada, residing professionally at Sheikh Zayed the 1st Street, P.O Box 7528, Abu Dhabi, United Arab Emirates, as new manager of the Company, as class B manager;
- Mrs. Barbara Neuerburg, born on 18 May 1979 in Krumbach, Germany, residing professionally at 15, Edward Steichen Street, L-2540 Luxembourg, as new manager of the Company, as class A manager.

3. Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the following paragraphs of Article 7 of the Articles of Association:

- Deletion of the current second Paragraph;
- Restatement of the current fourth Paragraph which will henceforth read as follows:

“In case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. In such event, each manager shall be either a class A manager or a class B manager. Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. Where conference call or video conference is used as means of communication, it should be initiated and chaired from Luxembourg.”

- Restatement of the current seventh Paragraph which will henceforth read as follows:

“The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented.”

- Restatement of the current eighth Paragraph which will henceforth read as follows:

“Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company, present or represented.”

4. Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to fully restate Article 8.2. of the Articles of Association, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.2.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, but the joint signature of one (1) class A manager and of one (1) class B manager for matters exceeding five thousand euros (EUR 5,000) and by the joint signature of two (2) class A managers or one (1) class A manager and one (1) class B manager for matters not exceeding five thousand euros (EUR 5,000).

The board of managers may delegate part of its power for specific tasks to one or several ad hoc agents (either member of the board of managers or not) and may revoke such appointments at any time.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400,-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deuxième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Aabar Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 157.199;

ci-après l'«Associé Unique»,

ici représenté par Me. Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 31 juillet 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient 100% du capital social de Aabar Block S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 155.765, constituée sous le nom de «Luxco 127 S.à r.l.» par un acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 28 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2395 du 8 novembre 2010, page 114940 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte de Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché du Luxembourg, le 14 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 12 mars 2011, numéro 474, page 22706.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

a. Approbation de la démission de M. Khadem Al Qubaisi, en tant que gérant de classe A et décharge pour l'exercice de son mandat;

b. Redésignation et nomination de M. Wim Rits et M. Ivo Hemelraad en tant que gérants classe A de la Société;

c. Redésignation et nomination de M. Mohamed Badawy Al-Husseiny en tant que gérant de classe B de la Société;

d. Nomination de M. Alex Iapichino, né le 30 juin 1970 à Columbus, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement Immeuble du Ministère de l'Energie, 12^{ème} Etage, Corniche Road, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, en tant que nouveau gérant de la Société, en tant que gérant de classe B;

e. Nomination de M. Malcolm McKinnon, né le 13 juillet 1974 à Sudbury, Canada, résidant professionnellement Sheikh Zayed the 1st Street, P.O Box 7528, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, en tant que nouveau gérant de la Société, en tant que gérant de classe B;

f. Nomination de Mme Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979 à Krumbach, Allemagne, résidant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la société, en tant que gérant de classe A;

g. Modification de l'article 7 des Statuts de la Société comme suit:

- Suppression du deuxième paragraphe actuel;

- Refonte du quatrième paragraphe actuel qui se lira comme suit:

«En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, chaque gérant devra être soit un gérant de classe A soit un gérant de classe B. Les réunions du conseil de gérance devront se tenir à Luxembourg. Chaque gérant peut participer à chaque réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant aux personnes participant à la réunion de communiquer les uns avec les autres. Lorsqu'une conférence téléphonique ou une conférence vidéo est utilisée comme moyen de communication, elle doit être initiée et présidée à partir du Luxembourg.»

- Refonte du septième paragraphe actuel qui devra dès lors se lire comme suit:

«Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance, et si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés.»

- Refonte du huitième paragraphe actuel qui devra dès lors se lire comme suit:

«Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation d'une majorité des gérants de la Société, présents ou représentés.»

h. Refonte intégrale de l'article 8.2 des statuts de la Société, qui devra dès lors se lire comme suit:

« **Art. 8.2.** La Société devra être engagée par la seule signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B pour les matières dépassant cinq mille Euros (EUR 5.000) et par la signature conjointe de deux (2) gérants de classe A ou d'un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B pour les matières ne dépassant pas cinq mille Euros (EUR 5.000).

Le conseil de gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ad hoc (des membres du conseil de gérance ou non) et peut révoquer de telles délégations à tout moment.»

i. Divers.

III. Toutes les parts sociales en circulation étant représentées à la présente assemblée générale des associés, et l'Associé Unique ayant renoncé à son droit de recevoir la convocation prévue à l'article 11 des Statuts, l'Associé Unique peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits précités ayant été approuvés, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

1. Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la démission de M. Khadem Al Qubaisi, en tant que gérant de classe A et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat.

2. Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de redésigner et de nommer:

- M. Wim Rits et M. Ivo Hemelraad en tant que gérants classe A de la Société;
- M. Mohamed Badawy Al-Husseiny en tant que gérant de classe B de la Société;
- M. Alex Iapichino, né le 30 juin 1970 à Columbus, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement Immeuble du Ministère de l'Energie, 12^{ème} Etage, Corniche Road, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, en tant que nouveau gérant de la Société, en tant que gérant de classe B;
- M. Malcolm McKinnon, né le 13 juillet 1974 à Sudbury, Canada, résidant professionnellement Sheikh Zayed the 1st Street, P.O Box 7528, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, en tant que nouveau gérant de la Société, en tant que gérant de classe B;
- Mme Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979 à Krumbach, Allemagne, résidant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, en tant que gérant de classe A.

3. Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier les paragraphes suivants de l'article 7 des Statuts:

- Suppression du deuxième paragraphe existant;
- Refonte du quatrième paragraphe actuel qui se lira comme suit:

«En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, chaque gérant devra être soit un gérant de classe A soit un gérant de classe B. Les réunions du conseil de gérance devront se tenir à Luxembourg. Chaque gérant peut participer à chaque réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant aux personnes participant à la réunion de communiquer les uns avec les autres. Lorsqu'une conférence téléphonique ou une conférence vidéo est utilisée comme moyen de communication, elle doit être initiée et présidée à partir du Luxembourg.»

- Refonte du septième paragraphe actuel qui devra dès lors se lire comme suit:

«Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance, et si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés.»

- Refonte du huitième paragraphe actuel qui devra dès lors se lire comme suit:

«Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation d'une majorité des gérants de la Société, présents ou représentés.»

4. Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'intégralement refondre l'article 8.2 des Statuts de la Société, qui devront dès lors se lire comme suit:

« **Art. 8.2.** La Société devra être engagée par la seule signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B pour les matières dépassant cinq mille Euros (EUR 5.000) et par la signature conjointe de deux (2) gérants de classe A ou d'un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B pour les matières ne dépassant pas cinq mille Euros (EUR 5.000).

Le conseil de gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ad hoc (des membres du conseil de gérance ou non) et peut révoquer de telles délégations à tout moment.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent procès-verbal en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: Antonescu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils le 03 août 2012. Relation: EAC / 2012/ 10539. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012103639/238.

(120141673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

SCI Lamage, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 18, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg E 2.686.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts d'intérêts signé le 16 mai 2012, que Monsieur André Heinisch et Madame Josette Gueprat ont transférés la totalité des 6 parts d'intérêts qu'ils détenaient dans la Société à:

1) Madame Laurence Jeanne Maria Gabrielle Heinisch, épouse Becker, née à Luxembourg le trois novembre mille neuf cent cinquante cinq, de nationalité Luxembourgeoise, domiciliée à L-3508 Dudelange, 42, Op Lenkeschlei;

2) Madame Marie Paule Heinisch, épouse Prost, née à Luxembourg le seize août mille neuf cent cinquante huit, de nationalité Luxembourgeoise, domiciliée à L-1150 Luxembourg, 227, Route d'Arlon;

3) Madame Geneviève Claudine Andree Heinisch, née à Esch-sur Alzette, Luxembourg, le vingt neuf avril mille neuf cent soixante deux, de nationalité Luxembourgeoise, domiciliée à L-1465 Luxembourg, 27, Rue Michel Engels.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Madame Laurence Jeanne Maria Gabrielle Heinisch, épouse Becker	2 parts d'intérêts
Madame Marie Paule Heinisch, épouse Prost	2 parts d'intérêts
Madame Geneviève Claudine Andree Heinisch	2 parts d'intérêts

En conséquence, l'article 5 des statuts de la Société prend la rédaction suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à quatorze mille huit cent soixante-treize euros et soixante-quatre centimes (EUR 14.873,64) représenté par six (6) parts d'intérêts de deux mille quatre cent soixante dix-huit euros et quatre-vingt-quatorze centimes (2.478,94) chacune.

Ces parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

1. Madame Laurence Heinisch	deux (2) parts d'intérêts
2. Madame Marie Paule Heinisch	deux (2) parts d'intérêts
3. Madame Geneviève Heinisch	deux (2) parts d'intérêts
TOTAL	six (6) parts d'intérêts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2012.

SCI Lamage

Signature

Référence de publication: 2012104092/32.

(120142278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

CVI CVF II Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.588.

L'entièreté des parts sociales de la société de droit luxembourgeois dénommée CVI CVF II Lux Holdings S.à r.l. avec siège social sis au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 170588 ont été souscrites à la constitution par CVI Credit Value Fund B II L.P. pour compte de la société CVI CVF II Master Fund II LP à laquelle l'entièreté des parts sociales ont été transférées en date du 12 juillet 2012. L'associé unique de la société CVI CVF II Lux Holdings S.à r.l à partir du 12 juillet 2012 est dès lors la société CVI CVF II Master Fund II LP, limited partnership de droit américain, ayant pour siège social 1209, Orange Street, bâtiment Corporation Trust Center, USA-DE Wilmington, New Castle, Delaware, inscrite auprès du Delaware Secretary State Division of Corporations sous le numéro 5139622.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012103763/18.

(120141873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Brookbylux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.757.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul

Mandataire

Référence de publication: 2012103727/11.

(120142302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Maisons des Pêcheurs S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 53, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 154.382.

L'an deux mil douze, le vingt cinq juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LOGIS-CONCEPT S.A., ayant son siège social à L-1530 Luxembourg, 53, rue Anatole France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140540,

ici représentée par Monsieur Olimpio DAS NEVES CARDOSO, Monsieur Olivio MARQUES CARDOSO, et Monsieur Joseph JUNKER,

agissant en leur qualité d'administrateurs de la société pouvant valablement engager celle-ci par leurs signatures conjointes.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Qu'elle est l'associée unique de la société MAISONS DES PECHEURS S.à r.l. , une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2440 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1756 du 27 août 2010, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

2.- Cession de parts:

LOGIS-CONCEPT SA préqualifiée, ci-après dénommée «le cédant», déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour,

à la société PLANINVEST S.à r.l., ayant son siège social au L-2440 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 159.620, ci-après dénommé «le cessionnaire», pour laquelle accepte son gérant Monsieur Olimpio DAS NEVES CARDOSO, prénommé,

cent cinquante (150) parts sociales de la société MAISONS DES PECHEURS S.à r.l., préqualifiée.

La cession de parts a lieu au prix global de sept mille cinq cents euros (7.500.-EUR), montant que le cédant déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, le cédant met et subroge le cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Assemblée générale

Ensuite les associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés déclarent donner leur accord aux prédites cessions de parts sociales.

Ensuite, le gérant, LOGIS-CONCEPT SA, préqualifié, déclare accepter la cession de parts sus-mentionnée au nom et pour compte de la société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L2240 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund à L-1530 Luxembourg, 53, rue Anatole France.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

La signature d'un seul gérant (A) ou (B) sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Quatrième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de LOGISCONCEPT SA comme gérant, de lui donner décharge de son mandat jusqu'à ce jour, et de nommer à durée indéterminée les gérants suivants:

Gérants de Classe A:

- Monsieur Joseph Junker, conseiller fiscal, né le 14 novembre 1953 à Ettelbruck, demeurant à L-5751 Frisange, 34c, rue Robert Schuman.

Gérants de Classe B:

- Monsieur Olimpio DAS NEVES CARDOSO, entrepreneur de construction, né le 18 mai 1948 à Mata Mourisca/Pombal, Portugal, demeurant, à L-1863 Luxembourg, 45, Knaeppchen;

- Monsieur Olivio MARQUES CARDOSO, ingénieur diplômé, né le 4 juin 1975 à Luxembourg, demeurant à L-6989 Hostert, 12, Chaussée St.Martin .

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

La signature d'un seul gérant (A) ou (B) sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents Euros (800 Eur.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. MARQUES CARDOSO, J. JUNKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35641. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103984/80.

(120141763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Buildco Warsaw S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 170.706.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire 3 août 2012.

Les actionnaires décident de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

BPH FINANCE S.A. assurera la gestion journalière de la société, qui ne relève pas de la compétence exclusive des administrateurs, soit:

- rédaction de courriers internes et externes (contenu à apprécier),
- règlement de factures jusqu'au montant de EUR 25.000,,-
- virements, dépôts jusqu'à la somme de EUR 25.000,,-
- transfert de fonds, sans limitation de montant en faveur du compte d'investissement de la société ouvert auprès de KBC Securities N.V. Polish Branch,
- publications, dépôts légaux, et tous documents liés à la vie sociale,
- toutes opérations internes au sein de Cal Conseil/CAL (réception des extraits de compte par exemple).

Pour la société

BUILDCO WARSAW SA

Référence de publication: 2012103728/21.

(120141953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Buyse & Partners Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.343.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Pour BUYSE & PARTNERS INVESTMENT FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Fondé de pouvoir / -

Référence de publication: 2012103729/16.

(120142123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Duchess III CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 95.311.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Août 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2012103780/13.

(120141712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

C D I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.159.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE SEPT AOÛT.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée C D I S.A., en liquidation, ayant son siège social à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, inscrite au R.C.S Luxembourg sous le numéro B100159.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 24 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 573 du 03 juin 2004.

La société a été mise en liquidation en date du 29 octobre 2009, en vertu d'un acte reçu par Maître Karine REUTER, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, numéro 2438 du 15 décembre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Joëlle WURTH, salariée, demeurant professionnellement à L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler («Le Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Martine DEBACKER, perspectives gérer, demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Joëlle WURTH, prénommée.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Rapport du Commissaire-Vérificateur
2. Décision sur le paiement éventuel du solde de liquidation aux actionnaires.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Décharge à donner au Liquidateur et au Commissaire-Vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure
5. Décharge à donner aux membres du bureau de l'Assemblée Générale prononçant la liquidation finale de la société
6. Conservation des livres et documents de la société
7. Clôture de la liquidation
8. Divers

Ensuite l'assemblée générale, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Martine Debacker, demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée.

Deuxième résolution

Le rapport du liquidateur a été vérifié par le commissaire-vérificateur. L'assemblée donne pouvoir au liquidateur, Madame Joëlle WURTH, demeurant professionnellement à L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler, afin d'effectuer selon ce rapport, tous les paiements et notamment le paiement du solde de la liquidation aux actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

108112

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future aux membres du bureau de la présente assemblée générale, prononçant la liquidation finale de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à L-7323 Steinsel, 17, Montée Haute.

Septième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société "C D I S.A., en liquidation", qui cessera d'exister.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. WURTH, M. DEBACKER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 août 2012. Relation: RED/2012/1080. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 août 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012103731/74.

(120141866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Credit Expert s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1274 Luxembourg, 35, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 143.055.

Extrait des résolutions de la réunion de l'Assemblée Générale du 16 juillet 2012

Le siège social non statutaire a été transféré à compter du 1^{er} juillet 2012 du 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 35, rue des bruyères, L-1274 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT EXPERT SARL

Le Gérant

Référence de publication: 2012103760/14.

(120141872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

C.R. Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103732/10.

(120141710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

C&P Di Cedrone e Pellegrini S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.778.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012103733/10.

(120141899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Carnin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.872.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg
Carnin S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012103734/12.

(120142153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Ockham Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.152.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 7 août 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire les administrateurs suivants pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013:

- Monsieur Jean-Luc Neyens,
- Monsieur Riccardo Millich,
- Monsieur Marco Domenico Petronio.

2. de réélire Deloitte S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Pour OCKHAM SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Fondé de pouvoir / -

Référence de publication: 2012104567/22.

(120142467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Winslim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 170.764.

STATUTS

L'an deux mille douze, le troisième jour d'août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant pour son confrère empêché, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, lequel dernier nommé restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée COLINIUM S.à r.l., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 41 avenue de la Liberté, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.452, ici représentée par Monsieur Patrick WANT, demeurant professionnellement au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 juillet 2012;

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de WINSLIM S.à r.l., régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales de même que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par résolution du conseil de gérance.

2.3 Des filiales, agences, succursales ou d'autres bureaux pourront être établis au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil de gérance.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

4.1. La Société a pour objet social, directement ou indirectement, de:

- déposer, d'acquérir, de détenir et d'exploiter tout droit de propriété intellectuelle ou industrielle et plus particulièrement des Brevets et de la Marque,
- développer la fabrication, la commercialisation et la distribution de la technologie couverte par les Brevets, ainsi que, le cas échéant,
- d'acquérir des licences concernant de tels droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

Dans le cadre de son exploitation, la Société pourra consentir des licences sur les droits de propriété intellectuelle ou industrielle qu'elle détiendra.

4.2. La Société a également pour objet social la prise de participation, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans des Entités luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tout titre, part, action et autre valeur mobilière, obligation, créance, certificat de dépôt et, de manière générale, toute valeur ou tout instrument financier émis par toute Entité. La Société pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute Entité.

4.3. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. La Société peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts et obligations et d'autres titres représentatifs de capital et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, consentir des garanties, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre Entité et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre Entité.

4.4. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, notamment des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.5. De manière générale, la Société pourra accomplir toute opération, qu'elle soit de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle, qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires d'une valeur de cent euro (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

5.2 Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi, sous réserve des dispositions des présents statuts. Il pourra être créé de nouvelles classes ou catégories des parts sociales, sous réserve des dispositions de la loi.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société.

6.2 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.3 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle. Dans le cas où une ou plusieurs parts sociales sont détenues conjointement, l'exercice de tous les droits attachés à cette ou ces parts est suspendu jusqu'à ce que l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces parts sociales ait désigné un mandataire afin de représenter cette ou ces parts sociales à l'égard de la Société.

6.4 Les parts sociales peuvent faire l'objet d'un démembrement de propriété (usufruit/nue-propriété), soit à la souscription, soit par constitution d'un usufruit par un associé sur une ou plusieurs parts sociales qu'il détient.

En cas de démembrement de propriété des parts sociales:

- L'usufruitier aura les droits d'usufruit des parts sociales, ce qui inclut tous les droits rattachés à la qualité d'associé de la Société, notamment le droit aux dividendes et le droit de vote à toute assemblée générale ordinaire et extraordinaire des associés de la Société;

- Les sommes attribuées aux associés à la suite d'une distribution de réserves, d'un retrait, d'une réduction de capital ou de la liquidation totale ou partielle de la Société ou de toute autre opération de même nature, resteront soumis au même démembrement entre l'usufruitier et le nu-propriétaire. Si le paiement a lieu en espèces, les sommes revenant conjointement à l'usufruitier et au nu-propriétaire seront reportées sur des comptes bancaires démembrés ouverts pour l'usufruitier au nom de l'usufruit et pour la nue-propriété au nom du nu-propriétaire.

6.5 Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la société où tout associé pourra en prendre connaissance. La propriété des parts sociales sera établie par l'inscription sur ce registre et aucun certificat ne sera délivré.

Art. 7. Transfert et Cessions des parts sociales.

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

7.3 La cession ou la constitution d'un droit d'usufruit ou de nue-propriété sur des parts sociales est soumise au même agrément que la cession des parts sociales.

7.4 La demande d'agrément doit être adressée au conseil de gérance de la Société par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

7.5 Le conseil de gérance dispose d'un délai de trente jours pour réunir l'assemblée générale des associés et proposer l'agrément de la cession envisagée. En l'absence de réponse de la Société au-delà de trente jours, la cession envisagée sera réputée avoir obtenu l'agrément demandé.

7.6 En cas de démembrement de propriété des parts sociales l'agrément doit être donné par l'usufruitier.

Art. 8. Poursuite de la Société. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, ou de l'associé unique, ne mettent pas fin à la Société.

B. Administration et Gérance

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé de cinq (5) gérants, Associés ou non, (les «Gérants») comprenant quatre (4) gérants de catégorie A (les «Gérants A») et un gérant de catégorie B (le «Gérant B»).

9.2 Les gérants seront nommés par l'assemblée générale des associés de la Société pour une durée illimitée. Les Gérants sont choisis sur une liste de candidats proposés par les associés par voie de notification écrite adressée à la Société.

9.3 Si une personne morale est nommée Gérant, elle devra désigner parmi ses associés, actionnaires, gérants, dirigeants ou mandataires sociaux, un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

9.4 Chaque Gérant dispose d'une voix au sein du Conseil de Gérance.

9.5 Les Gérants désignent parmi les Gérants A le président du Conseil de Gérance.

9.6 Les Gérants sont révocables ad nutum.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Conseil de Gérance.

10.2 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour accomplir ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet social de la Société.

10.3 Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, Gérants ou non.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par trimestre sur convocation du président du Conseil de Gérance ou de deux Gérants.

11.2 La convocation doit comporter l'ordre du jour de la réunion du Conseil de Gérance ainsi que tous les documents nécessaires à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour et être adressée au moins huit (8) jours avant la date prévue de la réunion. En cas d'urgence, le délai de convocation pourra être réduit, étant précisé, dans cette hypothèse, que la nature et les motifs de cette urgence seront décrits dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et en un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance. Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance et confirment avoir été informés de l'ordre du jour ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Gérance.

11.3 Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique, un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants.

11.4 Si au moins un Gérant A et le Gérant B en conviennent par écrit, tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou tout autre moyen de télécommunication similaire permettant son identification; ces moyens de télécommunication doivent garantir une participation effective à la réunion du Conseil de Gérance dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion du Conseil de Gérance par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion du Conseil de Gérance.

11.5 Les réunions du Conseil de Gérance ont lieu au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.6 Les réunions du Conseil de Gérance seront présidées par le président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par un autre Gérant désigné par le Conseil de Gérance afin d'assumer la présidence pro tempore du Conseil de Gérance.

11.7 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Gérants A sont présents ou représentés. Si un tel quorum n'est pas fourni, la réunion du Conseil de Gérance sera ajournée et convoquée à la même heure et au même lieu la semaine suivante et le quorum mentionné au présent paragraphe sera également d'application pour cette nouvelle réunion.

11.8 Sous réserve des stipulations des Statuts, les décisions du Conseil de Gérance sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. En cas d'égalité de voix, le président du Conseil de Gérance, aura de voix prépondérante.

11.9 Les décisions du Conseil de Gérance pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque Gérant par écrit, soit en original, en télécopie ou courrier électronique. Les Gérants exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Gérants apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les Gérants auront les mêmes effets que les résolutions prises en Conseil de Gérance.

11.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par le président pro tempore ou par deux Gérants. Une copie du procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance ou de la résolution circulaire devra être envoyée à chaque Gérant dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de la réunion du Conseil de Gérance ou de l'adoption de résolutions circulaires. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou en toute autre occasion, seront signés par le président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le Conseil de Gérance.

Art. 12. Représentation.

12.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, par (i) la signature du Président du Conseil de Gérance seul, (ii) la signature conjointe d'un Gérant A autre que le Président du Conseil de Gérance et du Gérant B ou (iii) par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature aurait été accordé par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

13.1 Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et la Loi.

C. Assemblée Générale des Associés

Art. 14. Forme - Convocation.

14.1 Les associés se réuniront au moins une fois par an sur convocation du conseil de gérance ou, à défaut, d'un associé.

L'assemblée générale des associés se tiendra au siège social ou en tout autre lieu à Luxembourg.

L'assemblée générale régulièrement constituée aura tous les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, ou ratifier tous les actes en relation avec l'objet social de la société.

14.2 Un avis de convocation en assemblée générale sera remis à tous les associés au moins quinze jours avant la date prévue, avec l'ordre du jour de cette assemblée générale ainsi que tous les documents nécessaires pour examiner les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque associé par écrit, par télécopie, par email ou tout autre moyen de communication similaire.

Aucun avis de convocation n'est requis si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et confirment expressément avoir été informés de l'ordre du jour de ladite assemblée.

14.3 L'assemblée générale est présidée par le président du conseil de gérance ou, en son absence, par une personne désignée par l'assemblée générale. Le président peut désigner un secrétaire. L'assemblée générale peut choisir parmi ses membres un ou plusieurs scrutateurs.

14.4 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt cinq, les décisions collectives des associés peuvent être prises par résolution circulaire dont le texte est envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie, par email ou tout autre moyen de communication similaire. Les associés expriment alors leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaissent soit sur un document unique, soit sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyées par lettre ou par télécopie, par email ou tout autre moyen de communication similaire. Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les associés auront les mêmes effets que les résolutions prises en assemblée générale des associés et constitueront le procès-verbal faisant preuve des décisions intervenues.

Art. 15. Droits de vote - Majorité.

15.1 Chaque associé peut participer aux assemblées générales, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

15.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par la majorité simple des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si un tel quorum n'est pas réuni à la première convocation, l'assemblée est ajournée et les associés doivent être reconvoqués. Sur seconde convocation, les décisions collectives sont prises à la majorité des voix des associés présents ou représentés, quel que soit le montant du capital social représenté.

15.3 Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 16. Associé unique. En cas d'associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée.

D Exercice social - Comptes annuels - Affectation des résultats

Art. 17. Exercice social.

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

17.2 Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

17.3 Les comptes annuels sont ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des résultats.

18.1 Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel qu'indiqué à l'article 5 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément aux dispositions applicables. Le solde restant est appelé «Dividende Ordinaire» et est à la libre disposition des associés à l'exception des droits particuliers fixés.

18.2 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions de l'article 5 et 6 de ces statuts et conformément aux conditions suivantes:

- des comptes intérimaires doivent être établis par le conseil de gérance;
- il ressort de ces comptes intérimaires que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, (bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social + bénéfices reportés + réserves distribuables – pertes reportées – réserve légale). L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- la décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

E. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Liquidation.

19.1 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation en sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associé(s) qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2 Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué à l'associé ou aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t.

Art. 20. Divers. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2013.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, la partie comparante, Colinium Sàrl, représentée comme indiqué ci-avant a déclaré souscrire l'intégralité du capital social.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées. Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de cent mille Euros (EUR 100.000,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400,- EUR.)

Pouvoirs

Le mandataire de la partie comparante donne pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A, pour une durée illimitée:

- M. Chollet Jean-Louis, né le 13 août 1945 à Bordeaux, France, résidant à F-75116 Paris, 13, avenue Foch (France);
- M. Patrick Faure, né le 12 mai 1946 à Périgueux, France, résidant au 18, quai de Béthune, F-75004 Paris, France;
- M. Jean-Yves Gaspard, né le 9 novembre 1964 à Saint Jean de Maurienne, France, résidant au 297, rue des Pinsons, F-69400 Gleizé, France;
- M. Christian Contzen, né le 9 mars 1939 à Bruxelles, Belgique, résidant au 4 avenue du Château, F-92190 Meudon, France;

2) Est nommé gérant de catégorie B:

M. Patrick Want, né le 12 juillet 1969 à Namur, Belgique, résidant professionnellement au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

3) Le siège social est établi à L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu la partie comparante attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Patrick Want, Gérard Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 06 août 2012. LAC / 2012 / 37445. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103611/283.

(120141095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

CPP Investment Board Odin Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 169.367.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique prise en date du 1^{er} août 2012 que:

Mr. Marc KEIRSTEAD, résidant professionnellement au One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, Ontario, M5C 2W5, Canada a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société avec effet au 10 août 2012.

Mr. James LYONS, résidant professionnellement au One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, Ontario, M5C 2W5, Canada, né le 14 décembre 1968 à York au Canada et de nationalité canadienne a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet au 10 août 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 10 août 2012.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2012103759/20.

(120142155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Edmund Frette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.531.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 119.472.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 août 2012

Sont nommés gérants de catégorie A, pour une durée indéterminée,

- Monsieur Stefano DONINI, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement au Via Principe Amedeo n. 3, I - 20121 Milan, Italie, en remplacement de Monsieur Enrico MARINELLI, gérant de catégorie A démissionnaire ce jour.

- Monsieur Stephen BAUS, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement au 451 Jackson Street, San Francisco, CA 94111 (USA), en remplacement de Monsieur John C. HANSEN, gérant de catégorie A démissionnaire ce jour.

Est nommé gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, gérant de catégorie B démissionnaire ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012103795/20.

(120142128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Pomeas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 121.779.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 21 mai 2012.

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 21 mai 2012, il a été décidé de:

1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2013 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 28 février 2013, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Mr. Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Mme. Maud MARTIN, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

- Mr. Jean-Louis DELVAUX, résidant professionnellement au 5-7, rue de Monttesuy, F-75340 Paris Cedex 07.

2. réélire Deloitte Audit, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2013 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 28 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012104041/24.

(120142189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Texxon Oil & Gas AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 10, rue Jean Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.769.

— STATUTES

In the year two thousand twelve, on the eighteenth day of July.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"PRO CONSULT INTERNATIONAL S.A." a société anonyme having its registered office at L-1473 Luxembourg, 10, Rue Jean-Baptiste-Esch, registered with the Trade and Register Companies under section B number 141730, represented by his director M. Robert PROJIC, Sales Manager, born on October 10th 1973 in Berlin (D) residing in L-8231 Mamer, 13, Marie Curie,

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration,

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "TEXXON Oil & Gas AG".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprise and may lend its assistance to such company through loans, guarantees or otherwise. It may lend or borrow without interest, issue bonds and other acknowledgments of debts.

It can achieve its purpose directly or indirectly for itself or for third parties, alone or in combination by performing any operation which promotes its purpose or that of companies in which it holds directly or indirectly interests.

Generally, the company may take any controlling or monitoring and perform any operations that may have seemed useful in carrying out its purpose and aim.

Title II. - Share capital, Shares.

Art. 5. The Company has an issued capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into thirty one hundred (100) shares with a par value of three hundred ten euro (EUR 310.-).

The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, or in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

Art. 7. In case a board of directors exists, the board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.

Art. 8. The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or if applicable the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or if applicable the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the signature of the sole director or in case more directors are appointed by the joint signature of any two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors (administrateurs-délégués).

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the March 20th at 2:00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

- 1.- The first business year begins today and ends on 31 December 2013.
- 2.- The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription and Liberation

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribed to one hundred (100) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the sole Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash so that the sum of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) paid by the sole shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the appearing party, represented as stated above, representing the whole of the share capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following person is appointed director:

M. Robert PROJIC, prenamed, born on October 10th 1973 in Berlin (D) residing in L-8231 Mamer, 13, Marie Curie, His term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

3. The following person is appointed statutory auditor:

The Company, "PRO CONSULT INTERNATIONAL S.A." a société anonyme having its registered office at L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte registered with the Trade and Register Companies under section B number 141730.

The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

4. The registered office of the Company is established in L-1473 Luxembourg, 10, Rue Jean Baptiste Esch.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-huit juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«PROCONSULT INTERNATIONAL S.A.» une société anonyme ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 160066, représentée par son administrateur unique Monsieur Robert PROJIC, diplômé en sciences commerciales, demeurant à L-8231 Mamer, 13, Marie Curie.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «TEXXON Oil & Gas AG S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des participations.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (31.000,-EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats nominatifs ou au porteur d'actions multiples.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 20 mars à 14:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme ci-avant, déclare qu'elle a souscrit les cent (100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (31.000.-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à mille cents euros (1.100.-EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

La comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'entière du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).
2. Est nommés administrateurs de la société:

Monsieur Robert PROJIC, prénommé, né le 10 octobre 1973 à Berlin (Allemagne) demeurant à L-8231 Mamer, 13, Marie Curie.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

3. Est nommé commissaire aux comptes:

"PRO CONSULT INTERNATIONAL S.A." une société anonyme ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés section B numéro 141730.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1473 Luxembourg, 10, Rue Jean Baptiste Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par nom, prénom état et demeure par le notaire instrumentant celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. PROJIC, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35263. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103556/300.

(120141353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Cerberus Capital Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 147.496.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil
d'Administration tenu au siège social le 30 juillet 2012*

1. Le Conseil d'Administration a accepté la démission de Monsieur Domenico Cogliandro de son poste d'administrateur de la société, avec effet au 30 juillet 2012.

2. Monsieur Maurizio Mauceri, né le 1^{er} septembre 1975 à Lecco (Italie), demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, a été coopté comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cerberus Capital Private Equity S.A.

Référence de publication: 2012103735/16.

(120142233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.440.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of July;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

1) Kulczyk Real Estate Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 134.942, having a share capital of Euro 911,324.-(KREH);

2) Silverstein CEE Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 154.370, having a share capital of Euro 1,028,250.- (Silverstein); and

3) Key Note S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg B 131.219, having a share capital of Euro 12,500.- (Key Note, together with KREH and Silverstein, the Shareholders).

All are here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of three proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing parties, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 154.440, has been incorporated by deed of Me Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, on July 21, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1803 of September 3, 2010,

and that the articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 29, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 606 of March 7, 2012;

- That the appearing parties are the sole shareholders of the Company and that they have taken, through their proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,900,000.- (one million nine hundred thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 900,000.- (nine hundred thousand Euros) to EUR 2,800,000.- (two million eight hundred thousand Euros) by the creation and the issuance of one hundred and ninety thousand (190,000) new shares of the Company, with a nominal value of EUR 10.- (ten euro) each (the New Shares), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Shareholders.

Intervention - Subscription - Payment

1) KREH, here represented as stated above, declared to subscribe to the above mentioned increase by an amount of EUR 855,000.- (eight hundred and fiftyfive thousand Euros), by subscribing to 85,500 (eighty five thousand and five hundred) of the New Shares, fully paid up by a contribution in cash.

2) Silverstein, here represented as stated above, declared to subscribe to the above mentioned increase by an amount of EUR 950,000.- (nine hundred and fifty thousand Euros), by subscribing to 95,000 (ninety-five thousand) of the New Shares, fully paid up by a contribution in cash.

3) Key Note, here represented as stated above, declared to subscribe to the above mentioned increase by an amount of EUR 95,000.- (ninety-five thousand Euros), by subscribing to 9,500 (nine thousand five hundred) of the New Shares, fully paid up by a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate issued to the undersigned notary

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, the Shareholders resolved to amend article 8 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The Company's share capital is set at EUR 2,800,000.- (two million eight hundred thousand Euros), represented by 280,000 (two hundred and eighty thousand) shares having a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand seven hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt juillet;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Kulczyk Real Estate Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 134942, avec un capital social de Euro 911,324.- (KREH);

2) Silverstein CEE Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg), sous le numéro B 154370, avec un capital social de Euro 1,028,250 (Silverstein); and

3) Key Note S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg), sous le numéro B 131219, avec un capital social de Euro 12,500 (Key Note, et ensemble avec KREH et Silverstein, les Associés)

Toutes sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Kulczyk Silverstein Properties S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154440, a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOU TRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1803 du 3 septembre 2010,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 29 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 606 du 7 mars 2012;

- Que les parties comparantes sont les seules associées de la Société et qu'ils ont pris, par leur mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.900.000,- EUR (un million neuf cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de 900.000,- EUR (neuf cent mille euros) à 2.800.000,- EUR (deux millions huit cent mille euros) par l'émission de 190.000 (cent quatre-vingt-dix mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune (les Nouvelles Parts), la totalité devant être entièrement libérée par un apport en numéraire réalisé par les Associés.

Intervention - Souscription - Paiement

1) KREH, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée à hauteur d'un montant de EUR 855.000,(huit cent cinquante-cinq euros), en souscrivant à 85.500 (quatre-vingt-cinq mille cinq cents) des Nouvelles Parts, le tout étant entièrement libéré par un apport en numéraire;

2) Silverstein, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée à hauteur d'un montant de EUR 950.000, EUR (neuf cent cinquante mille euros), en souscrivant à 95.000 (quatre-vingt-quinze) des Nouvelles Parts, le tout étant entièrement libéré par un apport en numéraire; et

3) Key Note, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée à hauteur d'un montant de EUR 95.000,(quatre-vingt-quinze mille euros), en souscrivant à 9.500 (neuf mille cinq cents) des Nouvelles Parts, le tout étant entièrement libéré par un apport en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds émis au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à 2.800.000,- EUR (deux millions huit cent mille euros), représenté par 280.000 (deux cent quatre-vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2012. LAC/2012/34847. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103936/146.

(120141992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Cabexco Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.876.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 03.08.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103739/10.

(120142016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Cabexco Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.876.

L'an deux mil douze, le trois août.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «CABEXCO GROUP S.A.», société anonyme avec siège à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139.876, constituée suivant acte reçu par le Notaire instrumentaire en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1826 du 24 juillet 2008,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Véronique GILSON-BARATON, salariée, demeurant à Garnich,

qui désigne comme secrétaire Madame Uschi LIES, salariée, demeurant à Rambrouch.

L'assemblée élit au poste de scrutateur Madame Manon HOFFMANN, salariée, demeurant à Koerich.

Madame le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et les membres du bureau, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.000 (mille) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle vers L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.
2. Modification de l'article 2 des statuts de la société afin de l'adapter à la résolution précédente.
3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts fin de le mettre en concordance avec la résolution ci-dessus:

«Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 700,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes, qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Baraton, M. Hoffmann, U. Lies, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 6 août 2012. Relation: CAP/2012/3075. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103740/50.

(120142017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Camilla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Camilla S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012103741/12.

(120141966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Camilla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Camilla S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012103742/12.

(120141967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

CDCL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 16.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012103747/10.

(120142181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

DB Real Estate Iberian Value Added I, S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.371.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 2. Juli 2012:

Renouvellement des Mandats des Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Das Mandat für den Wirtschaftsprüfer besteht bis zur ordentlichen Generalversammlung in 2013 für den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012.

Luxembourg, den 2. Juli 2012.

Référence de publication: 2012103770/14.

(120142093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

CE 127 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 112.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103748/9.

(120141960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

CENSI Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.894.

Zur Ergänzung / Berichtigung teilt ihnen die Geschäftsführung der Gesellschaft mit:

- Der richtige Name der Gesellschafterin der Gesellschaft lautet: „SIGNA CENSI Beteiligung GmbH“.
- Die Registernummer der Gesellschafterin der Gesellschaft SIGNA CENSI Beteiligung GmbH lautet: FN360689a.
- Die Handelsregisterbezeichnung der Gesellschafterin lautet: „Firmenbuch des Handelsgerichts Wien“.

Référence de publication: 2012103749/12.

(120142321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Eginter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 19.916.

Extrait des décisions prises par les actionnaires en date du 21 mai 2012

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
2. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10.08.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Eginter S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012103784/16.

(120142078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

ERPELDING & HENX Architectes, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 86, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.958.

L'an deux mille douze, le dix-neuf juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société «ArchiGest S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 86, rue de Luxembourg, L-4221 Esch/Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 146.937,

ici représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Frank ERPELDING et Egede HENX, ci-après désignés.

2. Monsieur Frank ERPELDING, architecte diplômé T.U.I., né à Esch/Alzette, le 15 février 1959, demeurant à L-4349 Esch/Alzette, 10, rue Jos Wester.

3. Monsieur Egide HENX, architecte diplômé Ulg, né à Esch/Alzette, le 22 septembre 1961, demeurant à L-4924 Hautcharage, 18, rue de la Gare.

4. Monsieur Georges SANTOS, employé privé, né à Massarelos/Porto, le 6 mars 1972, demeurant à L-4807 Rodange, 98, rue Nicholas Bieber.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "ERPELDING & HENX Architectes, S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 86, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146958, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1436 du 24 juillet 2009;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 19 juillet 2012, la société «ArchiGest S.A.», préqualifiée, a cédé dix (10) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Monsieur Georges SANTOS, préqualifié.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et Messieurs Frank ERPELDING et Egide HENX, préqualifiés, en leur qualité de gérants, la considèrent comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Il a droit aux bénéfices à partir de la même date et est subrogé à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. ERPELDING, E. HENX, G. SANTOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2012. LAC/2012/34834. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012103816/50.

(120141957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Cobelfret Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 110.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012103751/11.

(120141814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Coboulux, Société Anonyme.

Siège social: L-6869 Wecker, 11, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 7.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012103752/12.

(120142328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Rue de la Mer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.671.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the first of August.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

there appeared:

Mr Olivier KUCHLY, expert-comptable, with professional address at 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen, acting as a special proxy holder of:

Mr Nils Gunnar Joakim CHRISTIANSSON, company director, born in Solna (Sweden), on 15 December 1956, residing at Strandvägen 33, S-11 456 Stockholm (Sweden),

here after referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Zurich, on 11 July 2012,

which proxy, after having been signed " ne varietur " by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "RUE DE LA MER", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 108.671, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed on 14 June 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1095 of 26 October 2005.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at TWENTY-FIVE THOUSAND EURO (25'000.-EUR) divided into one thousand (1'000) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole partner of the company "RUE DE LA MER", has decided to proceed immediately to the dissolution of said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "RUE DE LA MER", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager of the dissolved company, for the due performance of its duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

Monsieur Olivier KUCHLY, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

Monsieur Nils Gunnar Joakim CHRISTIANSSON, directeur de sociétés, né à Solna (Suède) le 15 décembre 1956, résidant à Strandvägen 33, S-11 456 Stockholm (Suède),

ci-après dénommé(e): «le mandant»,

en vertu d'une procuration lui donnée à Stockholm, le 11 juillet 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «RUE DE LA MER», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 108.671, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1095 du 26 octobre 2005.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à VINGT-CINQ MILLE EUROS (25'000.-EUR) divisé en mille (1'000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «RUE DE LA MER», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société «RUE DE LA MER», prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. KUCHLY, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 août 2012. Relation: EAC/2012/10498. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012104065/92.

(120141944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Compagnie Francilienne d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.411.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2012

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. De transférer le siège social de la Société à L-1471 Luxembourg, 259, Route d'Esch.
2. D'accepter la démission de Monsieur Frederic Deflorenne comme administrateur et de la Fiduciaire Deflorenne & Associés S.à r.l. comme Commissaire.
3. De nommer à la fonction d'administrateur Madame Tania Kohn, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 259, Route d'Esch, née à Luxembourg le 2 mars 1979, son mandat expirant le 31 décembre 2017.

4. De nommer à la fonction de commissaire Monsieur Samy Kohn, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 259, Route d'Esch, né à Luxembourg le 14 mars 1981, son mandat expirant le 31 décembre 2017.

5. De prolonger le mandat d'administrateur de

a. Madame Ariana Ciccarelli, demeurant à B-2018 Anvers, 96, Harmoniestraat, née à Mechelen (Belgique) le 10 décembre 1972, son mandat expirant le 31 décembre 2017;

b. Monsieur Christopher Rübcke, demeurant à B-2018 Anvers, 96, Harmoniestraat, né à Anvers (Belgique) le 23 avril 1965, son mandat expirant le 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103754/23.

(120141959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

L.I., Luxembourgeoise d'Interventions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 46.408.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte notamment des résolutions adoptées par une assemblée générale tenue en date du 10 août 2012 au siège social à Luxembourg que:

(I) l'assemblée générale a décidé de clôturer les opérations de la liquidation avec effet à la date du même jour; et que

(II) l'assemblée a décidé que les documents seront conservés pendant le délai légal de cinq ans au siège de la société, à savoir à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Pour LUXEMBOURGEOISE D'INTERVENTIONS S.A.

Steve HOFFMANN

Liquidateur unique

Référence de publication: 2012103971/19.

(120142047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

MBERP II (Luxembourg) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.739.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the thirty-first of July.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The private limited liability company "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", established and having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 168924,

here represented by Mr. Frédéric GARDEUR, employee, with professional address in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well

as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of “MBERP II (LUXEMBOURG) 1 S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager/board of managers.

The sole manager/board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager acting individually at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of

the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2012.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
 - Mr. Frédéric GARDEUR, Senior Manager, born in Messancy (Belgium), on July 11, 1972, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
 - Mr. Alessandro MAIOCCHI, Senior Corporate Officer, born in Venice (Italy), on October 1, 1974, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
 - Mrs. Laëtitia JOLIVALT, Assistant Manager, born in Thionville (France), on May 29, 1984, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in

English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136239,

ici représentée par Monsieur Frédéric GARDEUR, employé, avec adresse professionnelle à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de “MBERP II (Luxembourg) 1 S.à r.l.”.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur de un Euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique/conseil de gérance.

Le gérant unique/conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un des gérants agissant individuellement au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédestinée moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Frédéric GARDEUR, Senior Manager, né à Messancy (Belgique), le 11 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
 - Monsieur Alessandro MAIOCCHI, Senior Corporate Officer, né à Venise (Italie), le 1 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
 - Madame Laëtitia JOLIVALT, Assistant Manager, née à Thionville (France), le 29 mai 1984, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GARDEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2012. LAC/2012/36696. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012103322/326.

(120140601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Compagnie Générale de Schengen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 42.545.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 2012 a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Administrateur, Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012103755/12.

(120141770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Compagnie Générale de Schengen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 42.545.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012103756/10.

(120141772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Infomail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.600.

Extrait de l'assemblée générale du 21 mai 2012

Les mandats de l'ensemble des membres du conseil d'administration étant venu à échéance, l'assemblée générale décide d'en fixer le nombre à neuf.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Messieurs Joseph Hoffmann, Paul Lenert, Paul Meyers, Fabio Morvilli, Paul Peckels, Jean-Marie Schank, Jeannot Theis et Marc Weyer. L'assemblée décide de nommer comme nouveau membre du conseil d'administration Monsieur Claude Strasser, directeur général des EPT, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 8 A, avenue Monterey.

L'assemblée fixe la durée des mandats des membres du conseil d'administration à 6 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2012, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Extrait du conseil d'administration du 21 mai 2012

Le conseil d'administration décide de nommer M. Claude Strasser comme président et M. Paul Lenert comme vice-président du conseil d'administration pour la durée de leur mandat prenant fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Le conseil d'administration décide de renouveler les mandats des administrateurs délégués Messieurs Jean-Marie Schank et Marc Weyer pour la durée de leur mandat prenant fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012103918/27.

(120141931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Constructio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 61, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103757/10.

(120142266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Custom Auto Craft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9408 Vianden, 7, Montée du Château.

R.C.S. Luxembourg B 90.550.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012103762/11.

(120142260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

D-VB Finapa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 150.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103764/10.

(120141801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Dexia Carbon Fund Managers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.287.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 1^{er} août 2012

L'actionnaire unique de la Société:

- approuvent le rapport du liquidateur;
- approuvent le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- donnent décharge à l'auditeur à la liquidation de la Société et au liquidateur de la Société;
- prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 1^{er} août 2012;
- décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Dexia Carbon Fund Managers S.A. (en liquidation volontaire)

Signature

Référence de publication: 2012103765/21.

(120142330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Davisol Finance SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.568.

Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 3 juillet 2012

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Philippe STANKO de son mandat d'Administrateur avec effet à ce jour.
- Monsieur Christian MOGNOL, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Philippe STANKO, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Certifié sincère et conforme

DAVISOL FINANCE SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012103768/18.

(120141963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Daumont Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103767/10.

(120141802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Société Civile Immobilière Immo-Management, Société Civile.

Siège social: L-3839 Schiffflange, 5, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 1.751.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le 23 juillet

SE SONT RÉUNIS:

- Monsieur Romain RINCK, gérant de société, né à Dudelange (Luxembourg), le 18 juillet 1963, demeurant à L-3878 Schiffflange, 19, Chemin Vert;
- Monsieur Frank RINCK, employé, né à Dudelange (Luxembourg), le 3 octobre 1959, demeurant à L-3715 Rumelange, 31, rue du Cimetière;

LESQUELS ONT DECIDE CE QUI SUIT:

1. Que le partenariat de la société «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE IMMO-MANAGEMENT», ayant son siège social à L-3839 Schiffflange, 5, rue de la Gare, a été constituée suivant acte sous seing privé du 13 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 876 du 13 octobre 2001 et dont les parts sociales sont actuellement détenues comme suit:

Monsieur Romain RINCK, prénommé	90 parts sociales
Monsieur Frank RINCK, prénommé	10 parts sociales
Total:	100 parts sociales

2. Que le capital social de la société «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE IMMO-MANAGEMENT», prédésignée, s'élève actuellement à EUR 5.000,00 représenté par 100 parts sociales de EUR 50,00 chacune.

3. Que par conséquent, l'intégralité du capital social étant représenté, la présente assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur tout point de l'ordre du jour.

4. Qu'ils déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société civile «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE IMMO-MANAGEMENT».

5. Qu'ils déclarent expressément procéder à la liquidation et dissolution de la susdite société.

6. Qu'ils déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

7. Que le patrimoine de la société ne comporte aucun immeuble.

8. Qu'ils ont procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

9. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

11. Que, sauf pour les besoins de la liquidation, la société cesse d'exister à partir de cet instant.

Dont acte, fait et passé à Schiffflange, date qu'en tête des présentes.

Référence de publication: 2012104109/39.

(120142221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.